

SEPTEMBRE → JUIN



Photo : Elodie David

UNITES D'ENSEIGNEMENT

1160 périodes

Techniques de base de la photographie (160 p.)

Studio de photographie (160 p.)

Reportages photographiques (120 p.)

Photographie de style documentaire (100 p.)

Postproduction de la photographie (160 p.)

Présentation de productions photographiques (120 p.)

Langage de l'image et communication en photographie (100 p.)

Photographie: Droit de l'image (40 p.)

Techniques et technologie de base de la vidéo pour les photographes (40 p.)

Stage: Technicien en photographie (80 p.)

Épreuve intégrée de la section: Technicien en photographie (80 p.)

OBJETCTIFS ?

Conformément à l'article 7 du décret de la communauté française du 16 avril 1991, cette section doit:

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Cette section doit permettre à l'étudiant, de développer des compétences combinant:

- L'aspect technique,
- La dimension artistique,
- les techniques de communication par l'image,
- L'utilisation des ressources des nouvelles technologies.

DES QUESTIONS SUR LES COURS ?

Marie-Noëlle Delchambre : 060/411.914 ou 0472/880.432

POUR QUI ?

Tout public, demandeur d'emploi, et titulaire d'un certificat d'enseignement secondaire inférieur (si pas vous présenterez un test d'admission).

STAGES ?

Un stage doit être presté.

ÉPREUVE INTÉGRÉE ?

Un travail écrit de fin de formation sera présenté devant un jury de professionnels en fin de formation.



Photo : Thierry Dricot



Photo : Jenny De Lange